

# Montages juridiques « complexes » dans les constructions publiques

EXPERTISE

## OBJECTIFS

- Assimiler l'ensemble de la réglementation encadrant les montages juridiques complexes en matière de constructions publiques
- Comprendre les rapports entre le maître d'ouvrage et les acteurs de la construction
- Identifier le montage le plus adapté au besoin du pouvoir adjudicateur
- Définir les rôles, les droits et les responsabilités des principaux intervenants dans le cadre des différents montages
- Gérer une procédure de passation d'un marché de conception - réalisation
- Gérer une procédure de passation d'une DSP
- Gérer une procédure de passation d'un PPP

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

## PUBLIC

Agents des collectivités locales et administration d'Etat voulant acquérir les connaissances théoriques et pratiques en matière de gestion d'opérations de constructions publiques.

**DATES :**  
PARIS > 24-25 MAI 2012

**DURÉE :** 2 jours

**TARIF :** 1 220 euros HT

## PROGRAMME

**Introduction :** Présentation des textes qui régissent les différents montages juridiques complexes en matière de construction publiques et les rapports entre pouvoirs adjudicateurs et titulaires des contrats.

### Les marchés de conception -réalisation

- Les motifs et les justifications du recours aux marchés de conception réalisation
- Les avantages et inconvénients de la procédure
- Rédaction des documents de consultation des entreprises
- Les étapes de la procédure

### Les contrats de partenariat public privé

- Définition et champ d'application de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les PPP
- Les procédures à mettre en œuvre pour la passation d'un contrat de PPP
- La procédure de mise en concurrence

### Les délégations de service public

- Le service public délégué
- La distinction entre DSP et autres contrats de la commande publique
- Les différentes formes de délégations de service public
- La rédaction du cahier de consultation :  
forme et contenu
- La procédure de passation des DSP
- L'exécution du contrat de DSP